

INTER PARES

ÉTATS FINANCIERS

LE 31 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil d'administration,
Inter Pares:

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Inter Pares («l'Entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états de l'évolution des soldes de fonds, de revenu et dépense, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Entité au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, des fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

OHCID LLP

OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP

Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario

Le 28 mars 2024

INTER PARES

3.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
ACTIF		
COURANT		
Encaisse	4 013 662 \$	4 429 225 \$
Investissements court terme (note 4)	1 302 118	225 000
Comptes à recevoir	213 661	165 454
Avances de programme (note 5)	4 513 308	1 424 985
Frais payés d'avance	79 925	23 894
	10 122 674	6 268 558
INVESTISSEMENTS (note 4)	3 863 485	4 775 556
IMMOBILISATIONS (note 3)	513 215	496 349
	14 499 374 \$	11 540 463 \$
PASSIF		
COURANT		
Comptes à payer	73 404 \$	50 562 \$
Revenus reportés (note 6)	7 439 532	4 620 979
	7 512 936	4 671 541
PRÊT PAYABLE CUEC (note 10)	-	40,000
AVANTAGES PAYABLES RELIÉS AUX ANNÉES DE SERVICE (note 7)	169 682	176 540
	7 682 618	4 888 081
SOLDES DES FONDS		
Actif net non affecté	(12 312)	14 805
Actifs nets immobilisés	513 215	496 349
Fonds de prévoyance (note 8)	1 039 654	1 034 306
Fonds de Margaret Fleming McKay (note 9)	5 276 199	5 106 922
	6 816 756	6 652 382
	14 499 374 \$	11 540 463 \$

Au nom du Conseil d'administration:



INTER PARES

4.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

					2023	2022
	Actif net non affecté	Actifs nets immobilisés	Fonds de prévoyance	Fonds de Margaret Fleming McKay	Total	Total
SOLDES DE FONDS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	14 805 \$	496 349 \$	1 034 306 \$	5 106 922 \$	6 652 382 \$	6 591 678 \$
Revenu (depensé) net pour l'exercice	(10 251)	-	5 348	169 277	164 374	60 704
Transfert de fonds (note 9)	-	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	(54 398)	54 398	-	-	-	-
Amortissement	37 532	(37 532)	-	-	-	-
SOLDES DE FONDS, FIN DE L'EXERCICE	(12 312) \$	513 215 \$	1 039 654 \$	5 276 199 \$	6 816 756 \$	6 652 382 \$



INTER PARES

5.

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

				2023	2022
	Opérations générales	Fonds de prévoyance	Fonds de Margaret Fleming McKay	Total	Total
REVENUS					
Dons	1 859 430	\$ -	\$ 50 000	\$ 1 909 430	\$ 1 839 513
Affaires mondiales Canada					
Buil-Mo	812 973	-	-	812 973	1 563 479
ACTIF Columbia	150 694	-	-	150 694	149 050
SCSM Burma	3 181 009	-	-	3 181 009	2 857 942
COVID Philippines	-	-	-	-	113 008
WLA West Africa	1 087 974	-	-	1 087 974	724 491
ACF-AO West Africa	2 001 576	-	-	2 001 576	-
PSOP Sudan	43 304	-	-	43 304	596 156
Intérêts et divers	481	5 348	119 277	125 106	67 623
	9 137 441	5 348	169 277	9 312 066	7 911 262
DÉPENSES					
Programmation					
Projets	6 464 389	-	-	6 464 389	5 303 027
Fonctionnement	1 793 180	-	-	1 793 180	1 709 773
	8 257 569	-	-	8 257 569	7 012 800
Administration	292 898	-	-	292 898	272 149
Dépenses de collecte de fonds	597 225	-	-	597 225	565 609
	9 147 692	-	-	9 147 692	7 850 558
REVENU (DEPENSÉ) NET					
POUR L'EXERCICE	(10 251) \$	5 348 \$	169 277 \$	164 374 \$	60 704 \$

INTER PARES

6.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS SUIVANTES:

	2023	2022
EXPLOITATION		
Revenu nettes pour l'exercice	164 374 \$	60 704 \$
Élément sans effet sur l'encaisse - amortissement	37 532	26 765
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Comptes à recevoir	(48 207)	(49 428)
Avances de programme	(3 088 323)	(1 042 462)
Frais payés d'avance	(56 031)	(2 362)
Comptes à payer	22 842	(4 207)
Revenus reportés	2 818 553	1 345 570
Avantages payables reliés aux années de service	(6 858)	11 149
	(156 118)	345 729
INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(165 047)	282 571
Prêt payable CUPEC	(40 000)	-
Acquisition d'immobilisations	(54 398)	(11 742)
	(259 445)	270 829
Changement net de l'encaisse	(415 563)	616 558
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	4 429 225	3 812 667
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	4 013 662 \$	4 429 225 \$



INTER PARES

7.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 2023

Inter Pares travaille à l'étranger et au Canada à l'appui de groupes d'entraide de développement, et pour promouvoir une meilleure compréhension des causes, effets et solutions au sous-développement et à la pauvreté. Inter Pares est incorporée sans capital-actions en vertu des lois du Canada. La corporation est un organisme de bienfaisance selon l'article 149(1)(c) de la Loi de l'impôt sur le revenu et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et incluent les principales conventions comptables ci-dessous:

(a) Méthode de comptabilisation

Inter Pares utilise la méthode différée de comptabilisation des contributions. Les contributions sujettes à restriction sont considérées comme recettes pour l'année au cours de laquelle les dépenses liées surviennent. Les fonds reçus d'Affaires mondiales Canada pour les programmes étrangers sont enregistrés comme avances de programme quand ils sont envoyés à l'étranger, et sont enregistrés par la suite comme dépenses quand les montants sont dépensés par les partenaires étrangers. Les dons sont enregistrés comme recette dès réception.

(b) Instruments financiers

Instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur au départ et sont mesurés par la suite au coût amorti ou le coût moins des provisions pour la diminution. Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse, les comptes à recevoir et les investissements. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes à payer, prêt payable CUPEC et avantages payables reliés aux années de service.

(c) Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'équipement de bureau est amorti de manière linéaire sur une période de cinq ans. L'équipement informatique est amorti à un taux de 50% durant la première année et de 25% durant les deux années suivantes. L'immeuble est amorti de manière linéaire sur une période de 40 ans.

(d) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés d'actif et du passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour la période. Les résultats réels pourraient s'éloigner de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des corrections s'avèrent nécessaires, elles sont comptabilisées dans les états financiers de la période où elles deviennent connues.



INTER PARES

8.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 2023

2. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'organisation se composent de l'encaisse, comptes à recevoir, investissements, comptes à payer et frais courus, prêt payable CUEC et avantages payables reliés aux années de service. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisation n'est pas exposée à des risques significatifs reliés à l'intérêt, la monnaie, le crédit ou les risques de liquidité ou de marché résultant de ces instruments financiers et que les montants présentés de ces instruments financiers se rapprochent de leur juste valeur.

L'organisation est exposée à des risques significatifs de l'intérêt ou marché résultant de ces investissements.

3. IMMOBILISATIONS

			2023	2022
	Coût	Amortissement accumulé	net	net
Terrain	200 000 \$	- \$	200 000 \$	200 000 \$
Immeuble	582 230	317 250	264 980	279 730
Équipement de bureau et matériel informatique	291 344	243 109	48 235	16 619
	1 073 574 \$	560 359 \$	513 215 \$	496 349 \$

L'amortissement pour les actifs immobilisés s'élève à 37 532\$ (2022 – 26 765\$).

4. INVESTISSEMENTS

Les investissements sont composés principalement de bons qui rapportent de l'intérêt à des taux entre 1,4% et 4,86% par année, avec des échéances variables de juin 2024 à décembre 2028. La valeur juste totale des placements à court terme et les investissements à long terme est 5 013 079\$ (2022 – 4 774 842\$).

5. AVANCES DE PROGRAMME

Les avances au programme peuvent varier considérablement d'une année à l'autre, en fonction du moment où les fonds sont envoyés à l'étranger et des comptes rendus de leurs homologues étrangers.

La valeur des avances sur programme et des produits reportés est soumise à une incertitude de mesure. Pour estimer le montant des avances de programmes dépensées, la direction a formulé des hypothèses basées sur l'activité de programme de contrepartie des années précédentes et sur les informations disponibles à la fin de l'année. Le montant comptabilisé à titre d'avances de programmes et de produits, produits et charges reportés connexes, reflète la meilleure estimation de la direction. Toute variation de cette juste valeur sera constatée dès qu'elle sera connue.



INTER PARES

9.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 2023

6. REVENU REPORTÉ

Les produits reportés comprennent principalement les fonds reçus pour des activités à réaliser au cours du prochain exercice.

	2023	2022
Solde, au début de l'exercice	4 620 979 \$	3 275 409 \$
Moins: montant considéré comme revenu pour l'année	(4 238 034)	(3 275 409)
Plus: montant reçu relié à l'année suivante	7 056 587	4 620 979
Solde, à la fin de l'exercice	7 439 532 \$	4 620 979 \$

Les produits reportés sont soumis à l'incertitude de mesure décrite à la note 5.

7. AVANTAGES PAYABLES RELIÉS AUX ANNÉES DE SERVICE

Les employés d'Inter Pares accumulent un avantage payable relié aux années de service à raison d'une semaine par année de service jusqu'à un maximum de douze semaines. Les employés peuvent recevoir cet avantage lorsqu'ils quittent Inter Pares après cinq années de service.

8. FONDS DE PRÉVOYANCE

Inter Pares maintient une réserve opérationnelle non affectée pour garantir le respect de ses obligations en cas de modification imprévue du financement externe.

9. FONDS DE MARGARET FLEMING MCKAY

En 2018, l'organisation a combiné le Fonds Bequest et le Fonds Margaret McKay pour créer un nouveau fonds appelé Fonds pour l'héritage Margaret Fleming McKay. Ce fonds servira à aider Inter Pares à poursuivre ses programmes à long terme avec ses homologues internationaux et canadiens. Au cours de l'exercice, Inter Pares a transféré nul \$ (2022 - 77 469\$) du Fonds de Margaret Fleming McKay à l'actif net non affecté.

10. PRÊT PAYABLE CUEC

Inter Pares a reçu un prêt sans intérêt d'un montant de 60 000 \$ du gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Le prêt doit aider à couvrir les coûts d'exploitation pendant une période où les revenus ont été temporairement réduits, en raison des impacts économiques du virus COVID-19. Le remboursement du solde du prêt au plus tard le 31 décembre 2023 entraînera une remise de prêt supplémentaire de 20 000 \$. La remise a été comptabilisée comme revenu au cours des années précédentes. Le prêt a été remboursé au cours de l'exercice en cours.

